

288, avenue G.
Clemenceau
BP596
77005 Melun Cédex
téléphone :
01 60 56 71 71
télécopie :
01 60 56 71 00
mél. DDE-77



M. LECLERCQ
Préfet et par délégation
Chef de Bureau

Signé : Jean-François SAVY
Le Secrétaire Général
Pour le Préfet et par délégation

27 JAN. 2005

Fait à Melun, le
Le Préfet,

Il sera publié au recueil des actes administratifs.
Il fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 124.8 du code de l'urbanisme.
L'Equipement.

Article 2 : Le présent arrêté est notifié au maire de Bazoches-les-Bray; ampliation en sera adressée au Sous-Préfet de Provins et à la Directrice départementale de l'Equipement.

Article 1^{er} : Est approuvée la carte communale jointe au présent arrêté.

ARRETE :

Sur proposition de la Directrice départementale de l'Equipement,

Vu la délibération du conseil municipal de Bazoches-les-Bray en date du 18 novembre 2004 approuvant la carte communale ;

Vu l'arrêté du maire de Bazoches-les-Bray en date du 15 juillet 2004 prescrivant l'enquête publique ;

Vu la délibération du conseil municipal de Bazoches-les-Bray en date du 31 juillet 2003 décidant d'élaborer une carte communale ;

Vu le schéma directeur de Bassée-Montois approuvé le 13 février 1998;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 124.1 et suivants et R 124.1 et suivants ;

Le Préfet de Seine-et-Marne,
Officier de la Légion d'Honneur,

Arrêté 2005 DAI 1 URB n° 016
Approuvant la carte communale de
BAZOCHES-LES-BRAY

PRÉFECTURE DE SEINE-ET-MARNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté • Egalité • Fraternité



direction
départementale
de l'Equipement
de Seine-et-Marne

service Affaires
Juridiques
Bureau Réglementation
de l'Urbanisme